

REJOIGNEZ NOUS !

HAUTES ALPES Naturellement® : une marque territoriale pour garantir l'origine haut-alpine des productions agricoles !

Voici les différentes étapes pour devenir adhérent.



RESPECT DES CAHIERS DES CHARGES

Vous êtes agriculteur, une entreprise agro-alimentaire, un restaurateur ou une entreprise de la filière bois et vous souhaitez garantir l'origine haut-alpine de vos produits ? La marque HAUTES ALPES Naturellement® est faite pour vous. Elle repose sur différents cahiers des charges, garants d'une origine Hautes-Alpes.

VISITE D'AGRÉMENT

Si vos produits entrent dans les critères des cahiers des charges, nous venons à votre rencontre lors d'une visite d'agrément, afin d'en savoir plus sur votre exploitation et votre travail. Nous remplissons ensemble le dossier d'agrément.



COMMISSION D'AGREMENT

Votre dossier est ensuite présenté lors d'une commission d'agrément, qui est amenée à statuer sur les dossiers présentés. Il y a deux commissions par an : au printemps et en automne. La décision vous est envoyée par courrier. Si votre agrément est validé, vous pouvez utiliser le logo sur vos produits et vous recevez un kit de bienvenue.